

Acquisition d'une parcelle appartenant à M. Jean CRETIN, chemin de Cras Rougeot

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : M. Jean CRETIN, domicilié 19 rue du Refuge, a informé la Ville de son souhait de vendre une parcelle cadastrée section KS n° 92 sise chemin de Cras Rougeot.

Cette parcelle d'une surface de 28 a 57 ca pourrait être intégrée dans le programme communal de valorisation socio-écologique du versant Sud de la colline de Rosemont.

Après consultation de France Domaine, un accord est intervenu sur les modalités de la transaction, à savoir :

- acquisition à M. CRETIN Jean de la parcelle KS n° 92 au prix de 4 142 €,
- prise en charge des frais d'acte par la Ville.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824.2111.501.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

«M. LE MAIRE : Vous savez qu'on a eu la douleur d'apprendre le décès d'un autre Jean CRETIN, l'ancien Maire de Beure, une grande personnalité locale. Un certain nombre d'entre nous étaient aux obsèques. On a également appris aujourd'hui qu'un de nos responsables du Service des Sports a eu l'épreuve de voir son épouse et son beau-père décéder dans un terrible accident de voiture ce matin. On transmettra tout notre soutien à ce membre de notre personnel pour le drame terrible qu'il subit aujourd'hui».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 juillet 2010.